



Rdv medecin expert cpam suite med. conseil : erreur

Par **davbet**, le **14/01/2017** à **20:47**

Bonjour,
Je suis en arrêt pour accident de travail depuis octobre 2015 (évanouissement lors d'une conversation tendue avec mon N+1 ; direction hôpital). Auparavant, j'avais été arrêté 7 mois en arrêt maladie (burn-out). Mon AT (état dépressif lié au travail) est donc intervenu un mois seulement après ma reprise. J'ai vu le médecin-conseil de la cpam mi- décembre 2016 ; il m'a clairement fait comprendre que cela faisait presque deux ans que j'étais arrêté (en AM puis AT), et donc qu'il fallait envisager «autre chose». Sans précision. Il m'a simplement demandé si j'avais vu le médecin du travail (non...), donc j'imagine qu'il envisage une consolidation, et que j'obtienne par le médecin du travail l'inaptitude et le licenciement. Il m'a dit que j'allais être convoqué par un médecin-expert prochainement.
Je suis actuellement encore arrêté jusqu'à fin février 2016. Mon psy me dit que d'après lui, je devrais continuer à être arrêté pendant encore quelques mois, le temps de remonter la pente, que c'est sur la bonne voie mais un peu tôt pour être consolidé. Je n'envisage pas de retourner chez mon employeur mais je ne me sens pas de chercher un emploi non plus, je suis encore trop fragile.
Je reçois aujourd'hui un courrier d'un médecin expert psy hospitalier, pour m'examiner le jeudi 26 février 2017. J'ai plusieurs questions :
1) est-ce normal que je n'ai pas reçu un courrier directement de la cpam concernant cette procédure et ce rendez-vous ? Est-ce normal que je n'ai pas mon mot à dire sur le médecin-expert choisi ?
2) Comment savoir sur quoi portera l'examen ? Sur mon état de santé, certes, mais j'avais cru comprendre que les médecins experts étaient sollicités sur des missions et questions précises (taux d'incapacité ? Consolidation ou pas ? Arrêt des IJ à une date précise ?) Comment savoir à quelle sauce je vais être mangé ? Il n'y a rien de précisé dans le courrier du médecin-expert.
3) Le jeudi 26 février 2017 n'existe pas dans le calendrier (le 26 février est un dimanche) ! Je pense qu'il s'agit d'une erreur de l'assistant(e) du médecin expert et que le rendez-vous est en réalité le jeudi 26 janvier 2017. Que dois-je faire sachant que vous l'avez

compris, je ne suis pas pressé d'avancer vers la consolidation, la fin de mes IJ, l'inaptitude et l'incapacité. Puis-je laisser passer le 26 janvier sans me présenter et attendre qu'ils se manifestent ? Je pourrai alors dire que je n'avais pas vu l'erreur commise par leur service, que pour moi le rendez-vous avait seulement lieu fin février puisque c'est la date indiquée sur leur courrier. Quel est le risque qu'ils me coupent les IJ par exemple fin janvier même si c'est eux qui m'ont donné une mauvaise date de rendez-vous ? Je peux aussi appeler le médecin expert fin janvier et dire que je viens juste de réaliser leur erreur: il me redonnera un rendez-vous en février et ce sera toujours ça de gagné ? Bref, ai-je intérêt à les prévenir de leur erreur ou me taire ?

Je vous remercie de vos réponses et conseils. Cordialement

Par **Visiteur**, le **14/01/2017** à **21:25**

Bsr,

1 et 2. Oui c'est normal, ce médecin a été désigné

3. Ne pas vous rendre à ce rdv serait une erreur, téléphonez pour vous assurer de la date.

Ce n'est pas sur un forum juridique que nous appuyerons pour vous conseiller de faire ce que vous avez envie de faire...

" Que dois-je faire sachant que vous l'avez compris, je ne suis pas pressé"

!!!

Personnellement je fais totale confiance à notre système et s'ils jugent que vous ne devez pas travailler, ce sera ainsi!